



PRIX NATIONAL DE GEOGRAPHIE
Lycées ; 2^e, 1^{ère}, Tles

**2025
2026**



Découvrez le monde, imaginez-le ! Ecrivez votre carnet de voyage !

Avec l'œil du géographe, vous racontez un voyage, réel ou imaginaire !

Vous décrivez l'endroit découvert, le situez sur une carte, en décrivez et cartographiez le territoire, vous portraiturez les habitants, leurs modes de vie, vous illustrez votre récit de cartes que vous avez dessinées et d'illustrations ; photos personnelles, dessins. Vous n'utilisez pas Internet pour faire du copier-coller.

Des pages de carnets sont fournies à titre d'exemple. À demander à : prixgeographie.amopa@gmail.com

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, des élèves en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire. Tous doivent s'inscrire à l'adresse mail suivante : prixgeographie.amopa@gmail.com :

Les binômes de concourants sont acceptés. Dans tous les cas pour les lycéens, les professeurs de géographie doivent donner leur accord et être inscrits à cette même adresse qui fournit :

- la fiche d'inscription 2025-2026 ;
- le règlement du Prix qui indique les modes de transmission et de correction des travaux, celui de l'attribution du Prix et qui précise les droits, devoirs et responsabilités.

Le jury du prix est constitué à parts égales de membres de l'AMOPA et de la Société de Géographie, la plus ancienne du monde.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat national de l'AMOPA :
prixgeographie.amopa@gmail.com Tel 33 (0)1 45 54 50 82 (du lundi au jeudi)

Les productions devront être adressées au plus tard :

- par voie postale à AMOPA - Prix de Géographie, 30 avenue Félix Faure, 75015 PARIS, date de la poste faisant foi ;
- par e-mail envoyé à prixgeographie.amopa@gmail.com dans un dossier unique au format PDF.

Toutes informations sont disponibles sur le site : <https://amopa.asso.fr/concours/prix-de-geographie/>

**DATE DE RETOUR DES TRAVAUX
avant le :**

16/03/2026

ADRESSE DE RETOUR DES TRAVAUX

**AMOPA - Prix de Géographie
30 avenue Félix Faure
75015 PARIS France**

prixgeographie.amopa@gmail.com

**Grâce à la générosité de Jean Sarraméa et d'Alice Griottier (†)
le prix est doté d'un montant allant jusqu'à 2500 €**





INSCRIPTION 2025-2026 PRIX NATIONAL DE GEOGRAPHIE

à retourner à prixgeographie.amopa@gmail.com avant le **31/01/2026**

Le défaut d'envoi dans le délai imparti de cette inscription préalable entièrement remplie et en particulier par le professeur, rend caduque toute participation au prix. **L'ensemble de la fiche est à rédiger en MAJUSCULES**

Nom du candidat _____.

Prénom _____.

Date de naissance ____/____/____.

Elève du Lycée _____ Classe/niveau _____

A : Ville _____ Code postal ____ _ _ _ _

Professeur ; nom, prénom _____

Coordonnées du professeur

_____@_____

Tel ____ _ _ _ _

Signature du Professeur

Adresse du candidat

(En cas de binôme, donnez les 2 adresses)

Ville _____.

Code postal ____ _ _ _ _

Courriel _____@_____

Soyez lisibles !!!

Tel ____ _ _ _ _



Je reconnais avoir lu et accepte sans réserve les termes du Règlement du Prix.

(Signature des deux candidats en cas de binôme)

Signature du ou des candidats



PRIX NATIONAL DE GEOGRAPHIE

REGLEMENT DU PRIX 2026

Principe du prix :

Le prix est organisé conjointement par l'Association des Membres de l'Ordre de Palmes Académiques (AMOPA) et par la Société de Géographie.

Il consiste à fournir un travail de réflexion sous la forme d'un **carnet de voyage** multimédia.

Vous décrivez l'endroit visité, le situez sur une carte, en décrivez et cartographiez le territoire, vous décrivez les habitants, leurs modes de vie, vous illustrez votre récit de cartes que vous avez dessinées et d'illustrations ; photos personnelles, dessins. Vous ne recopiez jamais l'extrait d'un document publié ailleurs, trouvé sur Internet ou produit par l'IA. Vous racontez votre vision personnelle !

Informations pratiques :

Le Prix est annoncé par voie d'affichage directement par les établissements d'enseignement et sur les sites www.amopa.asso.fr et www.socgeo.com. Les candidats, tout comme leurs professeurs, devront demander à prixgeographie.amopa@gmail.com la **Fiche d'inscription** et le **Règlement du prix** qui indique les modes de transmission et de correction des travaux comme celui de l'attribution du Prix.

Qualité des candidats :

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, élèves en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire (lycée).

Les travaux peuvent être personnels ou préparés en binôme (au maximum). En ce cas, la récompense est à partager.

Inscription au Prix :

Le ou les candidats devront obligatoirement s'inscrire préalablement à l'envoi de leur travail à l'aide d'une **Fiche d'inscription**. Cette fiche devra être complétée et visée par un professeur avant d'être envoyée avant la date limite préconisée à : prixgeographie.amopa@gmail.com.

L'inscription ne sera enregistrée que si elle est totalement renseignée et signée du professeur.

Elle implique l'acceptation sans réserve de ce présent règlement qui lui est lié.

Date et lieu de remise du travail :

Le travail devra nous parvenir avant le **16 mars 2026** à : prixgeographie.amopa@gmail.com.

Forme de présentation exigée pour être recevable :

Le carnet de voyage, rédigé en français ne dépassera pas 10 pages A4 hors les illustrations et les cartes personnelles (au minimum deux) et hors la bibliographie indiquant les sources de chacun des documents illustratifs, citations ou emprunts.

Le document ne devra comporter aucune partie provenant d'un plagiat ou de la copie même partielle d'un document publié ailleurs. Les travaux seront systématiquement analysés par un détecteur de plagiat.

Il devra être remis sous forme d'un fichier informatique unique au format PDF ne dépassant pas 20 Mo, celui-ci étant la copie de l'original papier ou bien une création numérique.

Propriété du travail et droit à l'image :

Le ou les lauréats certifient que les illustrations contenues dans leur travail sont toutes libres de tous droits et feront leur affaire de tout litige soulevé par leur utilisation.

Le travail remis reste la propriété du ou des candidats. Il sera conservé à l'AMOPA et à la Société de Géographie qui se réservent le droit de publier tout ou partie du travail dans leurs revues, sur leurs site Internet ou dans leurs bulletins mais s'interdisent d'en faire un usage commercial.

Le ou les lauréats et leurs accompagnateurs reconnaissent expressément donner à l'AMOPA et à la Société de Géographie le droit d'usage des photos et/ou vidéos qui seront prises à l'occasion de la ou des cérémonies de remise des prix ; elles pourront paraître dans leurs revues, sur leurs sites Internet et dans leurs bulletins.

Les travaux n'ayant pas été sélectionnés seront détruits, après la délibération du jury et au plus tard, après la proclamation des prix.

Responsabilités :

Les participants supportent toutes les conséquences de l'usage des images, du contenu et des citations que contient leur travail.

Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte partielle ou totale des travaux ou de l'annulation du prix si des circonstances l'imposaient.

Les lauréats et leurs accompagnateurs sont assurés durant les cérémonies mais voyagent sous leur propre responsabilité.

Qualité du Jury :

Le Jury est composé de six membres, trois représentant l'AMOPA et trois représentant la Société de Géographie. La délibération du jury est secrète et n'est pas contestable.

Le Jury s'inspire des critères suivants : niveau du concourant, originalité du sujet, clarté de la production, qualité de la recherche, qualité de la présentation, orthographe irréprochable, originalité de la cartographie et des illustrations.

Prix et remise du prix :

Le Prix de Géographie est doté au maximum de 2500 € par Monsieur Jean Sarraméa, membre de l'AMOPA et adhérent de la Société de Géographie.

Cette somme sera attribuée en totalité ou non en fonction du niveau du travail et du nombre des lauréats primés.

La cérémonie de remise pourra être l'occasion d'un échange public de quelques minutes avec les organisateurs sur la conception et la réalisation du document primé.

Modalités pratiques de la remise du prix

Les organisateurs prendront en charge 80% du prix d'un billet de train aller-retour en seconde classe pour le lauréat et s'il a moins de 18 ans pour son accompagnateur. Le lauréat ne pourra inviter plus de 4 personnes (en plus de lui-même) à la ou aux cérémonies de remise du prix.